



Direction de la communication de la
province Sud

SCOM/communication

CONSULTATION POUR LES PRESTATIONS DE WEBMASTER ET COMMUNITY MANAGER
POUR LA PÉRIODE 2025-2027

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS.....	3
3. DURÉE DES PRESTATIONS.....	3
4. DROIT A L'IMAGE.....	3
5. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	3
6. VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
6.1 REMISE DES OFFRES.....	4
6.2 CONTACT.....	4
7. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	4
8. MODALITÉS DE RÈGLEMENT	4
9. PÉNALITÉS	4

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Pour la période 2025-2027, dans le cadre de la gestion de ses sites internet, la province Sud, via son service de communication souhaite mettre en œuvre une prestation d'assistance webmaster et community management. Afin de proposer à ses administrés une information et des contenus variés, utiles et constamment à jour, le prestataire retenu doit être en capacité de modifier ou de publier de nouveaux contenus dans les meilleurs délais et de faire évoluer les outils numériques.

2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Les prestations attendues portent sur une assistance à distance :

- la gestion et l'insertion des publications diverses (consultations, articles, vidéos, podcasts, magazine, consultations publiques, appel d'offres, infos-presse, espaces thématique, éléments thématiques, etc.) sur les sites institutionnels internes et externes,
- la gestion de la cohérence et de la mise en avant des actions visibles sur l'ensemble des sites (photos et contenus),
- la mise à jour de l'ensemble des données et des contenus, de façon quotidienne et régulière,
- la réalisation et le mise en ligne de pages Web sur les sites institutionnels,
- la coordination et l'organisation des publications sur les réseaux sociaux,
- la synchronisation des publications entre les sites Web et les réseaux sociaux,
- la veille des réseaux sociaux pour les pages Facebook de la province Sud,
- le partage et la gestion des contenus sur les réseaux sociaux.

Le prestataire recevra les demandes de mise en ligne sur les réseaux sociaux de la province Sud via une adresse mail dédiée, mise à sa disposition par la province Sud, ainsi que toute instruction spécifique nécessaire à l'exécution de sa prestation (date de mise en ligne, texte, image d'illustration, etc.).

Le prestataire devra maintenir une veille permanente du lundi au vendredi, de 7h00 à 20h00, sur l'adresse mail dédiée, afin d'anticiper ses interventions et de répondre, le cas échéant, à tout besoin urgent. En cas d'urgence signalée par la province Sud, il pourra être contacté par téléphone pour confirmer la nécessité d'une intervention immédiate.

Si besoin, le prestataire devra garantir sa disponibilité pour des permanences les week-ends.

Il sera astreint à une disponibilité 7 jours sur 7, 365 jours par an, afin d'assurer un suivi continu des activités de la province Sud.

Hors urgence signalée, le délai d'intervention du prestataire entre la transmission de la demande sur l'adresse mail et l'échéance souhaitée de mise en ligne est d'un jour ouvré.

3. DURÉE DES PRESTATIONS

A effectuer du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

4. DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image est à la charge du prestataire, la province Sud se décharge de toutes responsabilités en cas de litige ou de plainte.

5. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Le prix des prestations (70%)
- La valeur technique (30%)

6. VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

6.1 REMISE DES OFFRES

L'offre se compose du présent cahier des charges paraphées.

L'offre pourra être déposée sous format papier, contre récépissé, à l'accueil du centre administratif de la province Sud, situé 6 route des Artifices, adressée au service Communication ou par courriel à :

sebastien.prevost@province-sud.nc

et en copie nicolas.n-guyen@province-sud.nc

Avant le vendredi 15 novembre 2024 à 16h00 délai de rigueur

6.2 CONTACT

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, il sera nécessaire de s'adresser à monsieur :

- N'GUYEN Nicolas

- Tel : 20 32 26

- Courriel : nicolas.n-guyen@province-sud.nc

Au plus tard le 08 novembre 2024.

Dans le cas où notre consultation ne retiendrait pas votre attention, je vous remercie d'en informer le service de communication par courriel dans les meilleurs délais.

7. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes

- Une proposition commerciale couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027
- Un dossier de présentation de la prestation proposée
- Un dossier de présentation de la société

8. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant de la prestation effectuée sera facturé par l'entreprise à la fin de chaque mois, sur présentation d'une facture adressée au service de la communication de la province Sud.

9. PÉNALITÉS

Toutes prestations non livrées dans les délais, se verra appliquer une pénalité de 10 000 Frs CPF par jour de retard.